

Conseil Communautaire du 20 décembre 2018

D 2018	H	29
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	77 dossier 1 à 7 – 74 dossier 8 – 73 dossier 9 à 14 – 70 dossier 15 à 33.	
Votants	83 dossier 1 à 7 – 82 dossier 8 à 14 – 81 dossier 15 à 33.	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 décembre 2018** s'est réuni à l'espace Exposition de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Étaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°8) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Josette PATISSOU à partir du dossier n°15)
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier n°14)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier n°7)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (<i>Suppléante</i>)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN (+ pouvoir de Sylvie BARBE à partir du dossier n°15)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°14) - Francis DUTHIL (+ pouvoir d'Alain PREDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n° 7) – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN (+ pouvoir de Lydie ANGELY) - Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à partir du dossier n°9) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) – Laurence VALAY (+ pouvoir de Marie-Catherine BALLEREAU)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (jusqu'au dossier n°8)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN (<i>Suppléant</i>)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier n°7)
<u>Sainte Bazelle</u>	Gilles LAGAÜZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°14) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir de Liliane KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Martine CALZAVARA – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie.France BONNEAU – Jacques BRO - Liliane KULTON – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Valérie TACCO - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n° 8) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier n°8) – Francis LABEAU (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU (à partir du dossier n°15) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE (à partir du dossier n°15)

Pouvoirs de

Alain PREDOUR à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Roland CHRISTEN - Marie.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Dante RINAUDO – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (à partir du dossier n°8) – Jean-François THOUMAZEAU à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU à Marilyne DE PARSCAU (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE à Jean.Max MARTIN (à partir du dossier n°15)

Secrétaire de Séance

M. André CORIOU

**Dossier n°29 -
APPROBATION DU CONTRAT DE COHESION ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de valider la candidature du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne (PV3G) au Contrat de Cohésion et de Développement Territorial (CCDT).

Exposé des motifs

Contexte

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, a adopté, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, les grandes orientations de sa politique contractuelle. En Assemblée Générale du Pays V3G du 30 mai 2017, les élus ont souhaité qu'un **comité de pilotage** suive cette contractualisation.

Pour cela, il a été proposé que le Bureau de l'Association du Pays V3G devienne le comité de pilotage (15 élus). Ainsi, le comité de pilotage a validé la stratégie territoriale (le 16 février 2018) et le plan d'actions (le 6 décembre 2018). Entre temps, des ateliers partenariaux ont été organisés à Duras.

Présentation du CCDT du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne

Lors du comité final du 6 décembre 2018, le comité de pilotage a validé les axes suivants :

Axe 1 : Développer l'économie territoriale et la création d'emplois :

- Promouvoir, développer l'agriculture durable et de proximité du Pays Développement des circuits courts,
- Offrir une offre foncière adaptée aux entreprises locales permettant d'être attractif,
- Animer et coordonner le développement économique,
- Coordonner et développer une offre territorialisée de formations et de compétences en faveur de la création d'emplois,
- Favoriser l'émergence d'un soutien coordonné aux TPE,
- Accompagner les filières économiques représentatives,
- Créer, développer et animer une politique de marketing économique territorial.

Axe 2 : Faire du Pays, une destination touristique structurée et attractive

- Créer une destination liée à l'itinérance douce et au « slow tourisme »,
- Renforcer les actions d'interprétation du fleuve et de sa vallée,
- Développer le tourisme numérique,
- Développer l'offre touristique et développer les partenariats.

Axe 3 : Renforcer les fonctions résidentielles du territoire, la cohésion sociale et territoriale

- Développer une politique foncière et de l'habitat attractive, adaptée aux nouvelles demandes,
- Favoriser la mobilité durable et les déplacements des usagers Renforcer l'attractivité des centralités urbaines et rurales,
- Préserver la cohésion sociale et renforcer les services au public,
- Assurer l'attractivité culturelle, patrimoniale et sportive du territoire.

Par ailleurs, sous forme d'aide au poste, en particulier dans les domaines du développement économique et de l'emploi, la Région finance :

- Un chef de projet territorial (animation du contrat) (max 0,5 ETP),
- Un chef de projet économie emploi-formation (à préciser en cours de contractualisation) (max 1 ETP),
- Des chargés de mission thématiques préférentielles du contrat (à préciser en cours de contractualisation) (max 1,5 ETP).

Le Conseil Communautaire,

Approuve la candidature du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne au Contrat de Cohésion et de Développement Territorial,

Prend acte du plan d'actions annexé à la présente délibération,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer le contrat de cohésion et de développement territorial,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	81
<i>Pour</i>	81
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 20 décembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 21 décembre 2018